

# Association Régionale du Travail Social (ARTS) Nouvelle-Aquitaine

## PROJET ASSOCIATIF

Approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2016

### Préface

L'Institut régional de formation des travailleurs sociaux et de recherches sociales d'Aquitaine (IRFTSRSA) a été créé en 1973 par la fusion de trois écoles de formation de travailleurs sociaux<sup>1</sup> sur un projet marqué par une ambition politique forte dans sa conception de la fonction du travail social. Il s'est installé en septembre 1974 dans des locaux neufs construits à Talence, avenue François Rabelais.

Par l'arrêté du 22 août 1986, il a été agréé comme Institut régional du travail social (IRTS). Par déclaration du 5 février 1999, l'association IRTS Aquitaine est devenue l'Association régionale du travail social d'Aquitaine (ARTS Aquitaine) qui désormais assure la gouvernance de l'institut. Elle devient l'Association Régionale du Travail Social Nouvelle-Aquitaine à compter de l'approbation des nouveaux statuts de l'association.

En sa qualité d'acteur des politiques sociales, l'association a toujours eu la volonté de s'adapter aux évolutions de ce secteur.

### Préambule

L'ARTS Nouvelle-Aquitaine adhère pleinement à l'idée que le travail social est à la fois une pratique professionnelle et un champ pluridisciplinaire. Elle affirme que le travail social promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et l'autonomisation des individus. Elle se fonde sur des principes de justice sociale, de droits de la personne, de responsabilité collective et de respect des diversités.

Appuyé sur les théories des sciences humaines et sur la connaissance de l'environnement, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et à améliorer le bien-être de tous.

### Finalités

En promouvant la formation initiale et continue des travailleurs sociaux, l'IRTS Nouvelle-Aquitaine, auquel son agrément confère de fait une mission de service public, est un acteur des politiques sociales, de la solidarité et de la cohésion sociale, tant au sein de la région que sur l'ensemble du territoire national.

Par la délivrance des titres et diplômes du travail social, il contribue à la qualification et à la promotion des professionnels engagés dans la lutte contre les exclusions et la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations.<sup>2</sup>

Du fait de son insertion territoriale et de la présence d'autres établissements de formation sociale dans la région, l'ARTS Nouvelle-Aquitaine inscrit son action dans la complémentarité et le partenariat avec les autres acteurs de formation, dans un esprit d'ouverture, avec la volonté de développer des

---

<sup>1</sup> Ecole du Colisée, Ecole de la Croix rouge et Ecole d'Albier

<sup>2</sup> Cf. article L. 451-1 du code de l'action sociale et de la famille

coopérations dans le champ plus large de l'inter-région et de l'international au sein, notamment, de l'Union européenne.

Elle suscite et maintient le dialogue avec tous les acteurs du travail social, ainsi qu'avec les responsables politiques pour favoriser la promotion individuelle et collective et, d'une manière plus générale, avec l'objectif de soutenir et d'améliorer les politiques en faveur des plus vulnérables. Par sa position, ses liens et les informations dont elle dispose, l'ARTS Nouvelle-Aquitaine veille à ce que l'IRTS Nouvelle-Aquitaine propose des formations en constante évolution et en élabore de nouvelles en réponse aux besoins qui auront été discernés.

## **Valeurs**

L'ARTS Nouvelle-Aquitaine est animée par les principes de la déclaration universelle des droits de l'Homme et refuse toute discrimination entre les hommes, dans un esprit de laïcité ouvert et tolérant. Elle s'inspire du solidarisme<sup>3</sup>, de l'associationnisme<sup>4</sup>, de l'économie sociale et solidaire, ainsi que du développement durable. Elle inscrit sa mission de formation dans une volonté de mutualisation et de partage, prenant en compte les réalités humaines, sociales et environnementales.

Par le développement de savoirs aux dimensions plurielles, ouvrant à des controverses, et par l'éveil de l'esprit critique, conduisant à une conscience réflexive, elle contribue à l'amélioration de la société, notamment par l'innovation et la recherche.

Elle assigne à son action un objectif d'excellence au bénéfice des destinataires de ses formations et des interventions sociales qu'ils réaliseront au cours de leur vie professionnelle.

Elle entend développer l'esprit de loyauté et de responsabilité, par une gestion assumant l'ouverture et la lisibilité de ses projets comme de ses résultats.

## **Perspectives**

L'ARTS Nouvelle-Aquitaine doit veiller à optimiser l'utilisation des moyens dont elle dispose, notamment en développant des actions de mutualisation, de coopération et de partenariat avec les autres acteurs de formation, écoles et universités, sites qualifiants, les décideurs politiques et administratifs, les bénéficiaires qu'ils soient étudiants, stagiaires, professionnels, bénévoles d'association, destinataires des politiques sociales, en réponse aux besoins identifiés au sein de son territoire.

L'objectif d'excellence implique non seulement une exigence de compétence et de mise à jour permanente des connaissances supposant, de la part de tous, une ouverture au changement et à la remise en cause des manières d'agir dans les domaines de la formation et de la gestion, mais aussi la mise en œuvre d'une démarche dynamique d'évaluation et d'amélioration.

En sa qualité d'acteur de formation, l'ARTS Nouvelle-Aquitaine doit peser sur le débat politique dans ce domaine avec une vigilance particulière à l'égard de toute évolution tendant à la marchandisation des formations en travail social.

Faire connaître l'action de l'ARTS Nouvelle-Aquitaine et ses résultats, développer ses échanges avec les acteurs concernés, favoriser une meilleure connaissance du champ social et de ses métiers, suppose une communication claire et attractive portée par l'engagement de tous.

---

<sup>3</sup> Solidarisme : « Au début du XXIème siècle, la réalité impose de prendre en considération la société civile et particulièrement l'associationnisme défini comme les actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant au bien commun » J-L Lavoie

<sup>4</sup> Doctrine théorisée par Léon Bourgeois et Emile Durkheim, posant que les individus sont en interdépendance et redonnant une définition des rapports entre l'individu, la société et l'Etat le solidarisme servit de support philosophique et moral au système de protection sociale ébauché sous la IIIème République, dont la Sécurité Sociale, établie en 1945, fut l'héritière.